

[france3-regions.franceinfo.fr](https://france3-regions.franceinfo.fr)

## Maltraitance. Une institutrice soupçonnée de gestes violents sur des enfants poursuivie par la justice

Écrit par Boris Letondeur

4-6 minutes

Une institutrice face à la justice pour des soupçons de maltraitance sur enfants. Enseignante dans le Calvados, elle devra répondre de dix faits de violences sur mineurs de moins de 15 ans, en l'espèce des élèves de maternelles. Le procès est fixé au mercredi 2 juillet 2025.

### Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, découvrez les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Une institutrice de petite et moyenne section de maternelle s'est-elle montrée violente envers des enfants ? C'est ce que devra déterminer le tribunal correctionnel de Caen, mercredi 2 juillet 2025. Deux ans et demi après que des parents d'élèves ont dénoncé des comportements violents, le procureur de la République a décidé de judiciariser une affaire qui a pourtant été classée par l'Académie.

*"Les enfants nous ont dit que la maîtresse leur tirait le bras, qu'elle faisait des punitions dans le noir. Ma fille a dit un gros mot et elle a eu le droit à de l'eau et du savon pour se nettoyer la bouche",* Fanny est l'une des cinq mamans de l'école Jean et Marie Descamps de Bénouville à s'être mobilisée à la rentrée de septembre 2023 pour que l'enseignante incriminée se voie retirer sa classe.

Elles estimaient incompréhensible de voir l'enseignante toujours en poste malgré des témoignages d'élèves édifiants, rapportés quelques mois plus tôt. *"Ma fille s'est fait tirer le bras, tirer les cheveux, elle a reçu des gifles parce qu'elle ne faisait pas son cahier de travail. Elle ne m'a pas tout dit au départ, il a fallu que d'autres enfants le disent pour elle, avant qu'elle me sorte tout",* rapportait Emmanuelle, une autre mère.

durée de la vidéo : 00h01mn53s





Des parents d'enfants scolarisés à l'école maternelle de Bénouville dans le Calvados étaient mobilisés devant l'établissement en cette rentrée scolaire 2023/2024. Ils dénoncent des actes de maltraitance d'une institutrice. Neuf plaintes ont été déposées à l'encontre de la professeure. • ©Karine Lepointeur et Cyril Duponchel / France 3 Normandie

Une enquête administrative avait alors été diligentée début 2023. *"La professeure a été suspendue quatre mois le temps de ces investigations, expliquait Latifa Aboussena, inspectrice de l'éducation nationale. L'enquête administrative a révélé que les faits qui lui étaient reprochés n'étaient pas avérés. Il est donc normal de laisser l'enseignante jouir de son droit de faire sa rentrée dans une école où elle est titulaire"*.

Cependant, quelques mois plus tard, en février 2024, une nouvelle élève de maternelle faisait état de gestes déplacés de la part de son enseignante. Cette dernière était finalement retirée de l'école de Benouville. Elle est, depuis, placée sur des remplacements de courte durée.

L'académie, certains élus de la commune, des parents, des personnels de l'école, nous ont fait passé pour des illuminés qui se montaient la tête entre eux. Nous n'avons pas été soutenus mais pointés du doigt. Vraisemblablement, un procureur de la République a décidé que les dires de nos enfants méritaient de débattre dans un tribunal.

*(Nadège B., mère d'élève ayant porté plainte contre l'enseignante*

Au total, dix plaintes ont été retenues par la justice pour faits de violence sur mineurs de moins de 15 ans. Dix familles sont donc convoquées en tant que parties civiles ce mercredi 2 juillet.

Une affaire similaire a créé une jurisprudence en 2017. Accusée d'avoir tiré les cheveux d'un enfant, de l'avoir puni dans le noir et de lui avoir placé du scotch sur la bouche, une enseignante, directrice d'école, avait été condamnée à 1 an d'emprisonnement avec sursis et à 5 ans d'interdiction professionnelle sur le fondement de violences aggravées commises sur ses élèves.